



INFORMATION

## / Piégeage des ragondins

Publié le 25 février 2021

Le syndicat de bassin de l'Élorn organise avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) une campagne de lutte collective contre les ragondins et rats musqués **du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin** sur les bassins versants de l'Élorn, de la rivière de Daoulas et du Camfrout.

Les ragondins et les rats musqués sont des espèces invasives, originaires d'Amérique, qui prennent la place d'espèces locales et causent des dégâts sur les berges des cours d'eau (terriers) et les cultures.

Aucun agrément n'est nécessaire pour les piégeurs volontaires, une simple déclaration en mairie suffit. Une prime de 5 € sera versée par capture de ragondin ou rat musqué.

Les personnes intéressées pour devenir piégeurs volontaires peuvent contacter le syndicat de bassin de l'Élorn au 02.98.25.93.51 ou la FDGDON au 02.98.26.72.12.

Pour en savoir plus sur les espèces invasives animales et le piégeage : <https://bassin-elorn.fr/espaces-naturels/especes-invasives-animales/> ↗



Service national universel

Conseil municipal du mercredi 10 février 2021



≡ RETOUR À LA LISTE